

La galerie est un espace d'exposition destiné à soutenir les artistes, les illustrateurs, les éditeurs d'art, les ateliers d'art thérapie qui s'inscrivent dans le champ de prospection de la Halle Saint Pierre.

Coordination générale : Mylène Laurant

Comité d'accompagnement : Véronique Gailly, Véronique Ghesquière, Thérèse Kempeneers-Folon, Dia Kargas, Stéphanie EVERS, Jérôme Pieters

Appui logistique : Christine Binet, Michel Clément (DGWB)

Appui administratif : Adline Jaafri (DGWB), Daniel Melard, Virginie Rinchon, Samia Smahi, Ingrid Vandendriessche (DGWB)

12.



## **BRUXELLES-SUR-SEINE III**

*De la prise en charge du handicap à la création d'une société inclusive*

*Des praticiennes et des praticiens, des chercheuses et chercheurs bruxellois-es et francilien-nes se croisent et travaillent à de nouvelles voies de conciliation.*

**Paris, le 30 novembre, le 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2017**

1.

**Lieu :**  
**Fondation Biermans-Lapôte**  
**9 A, boulevard Jourdan – 75014 Paris**

**Une initiative de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale**



**Nos partenaires**



Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris



Centre interfédéral  
pour l'égalité des chances



**Sous le patronage**



2.

Circuit BOHEME, visite du 14ème arrondissement d'une durée de 2h30 (**inscription préalable souhaitée : 10 €**)  
Montparnasse – Parc Montsouris – Cité Internationale Universitaire – Porte d'Orléans - Marché aux Puces de la  
Porte de Vanves – Atelier de Giacometti - Musée Bourdelle – quartier Daguerre - Observatoire

Another Paris a été récompensé par le label "Tourisme & Handicaps" (4 handicaps) en octobre 2013.  
Another Paris est Lauréat des Trophées de l'Accessibilité des Régions 2015 - Tourisme & Handicap - Catégorie  
Petite structure touristique.

***La Halle Saint-Pierre***

Depuis quelques années, l'art brut et les arts singuliers sont redevenus visibles du grand public grâce à quelques  
grandes institutions européennes, dont la Halle Saint-Pierre située au pied de la Butte Montmartre à Paris,  
laquelle comprend aussi une librairie spécialisée renommée.

Au sein d'une belle architecture de style Baltard, tournée vers les jardins de la Butte Montmartre, la Halle Saint  
Pierre abrite un musée et une galerie, une librairie, un auditorium, un café. C'est dans ce cadre harmonieux et  
lumineux que sont présentées les grandes expositions temporaires et les multiples activités artistiques et  
culturelles dédiées aux formes les plus inattendues de la création.

Une trentaine d'œuvres de la collection permanente d'art naïf Max Fourny est présentée au public.

Expositions temporaires, autour de l'art brut, de l'art populaire, de l'art singulier et de l'art contemporain.

11.

18h15 à 18h45 : Interventions de Madame Céline FREMAULT, Ministre, Membre du Gouvernement francophone bruxellois, chargée des Relations internationales, de Madame Fadila LAANAN, Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois

18h45 : Cocktail dinatoire

Décoration florale réalisée par l'Institut Redouté-Peiffer, établissement d'enseignement secondaire technique et professionnel en horticulture de la Commission communautaire française

## **Samedi 2 décembre 2017**

Visites au choix en matinée:

### ***Another Paris***

Visite culturelle commentée d'un quartier de la capitale à bord d'un petit train routier de dernière génération, entièrement vitré et fermé l'hiver. Accessible aux PMR et aux personnes présentant un handicap.

Accueillis par des parisiens et installés sur les banquettes confortables du petit train bleu, profitant du toit vitré panoramique, les visiteurs peuvent goûter au plaisir de découvrir ou de redécouvrir à vitesse douce... un autre Paris, celui des petites rues, de la vie parisienne et des monuments secrètement cachés.

Chaque visiteur reçoit des écouteurs individuels réutilisables permettant un bon confort d'écoute, ainsi qu'un plan détaillé du circuit et de ses points d'intérêt.

10.

## **De la prise en charge du handicap à la création d'une société inclusive**

*« La Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif ont été adoptés le 13 décembre 2006 et sont entrés en vigueur le 3 mai 2008. Leur adoption a été l'aboutissement d'une vigoureuse revendication des personnes handicapées qui, à travers le monde, demandaient que leurs droits de l'homme soient respectés, protégés et mis en oeuvre dans des conditions d'égalité avec les autres.*

*La Convention célèbre la diversité et la dignité humaines. Ce qu'elle affirme essentiellement, dans son préambule comme dans ses différents articles, c'est que les personnes handicapées sont fondées à jouir de la totalité des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans discrimination. En interdisant la discrimination fondée sur le handicap et en disposant qu'il doit être procédé à des aménagements raisonnables pour garantir l'égalité avec les autres, la Convention encourage la pleine participation des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie. En instaurant l'obligation de promouvoir une perception positive des personnes handicapées et une conscience sociale plus poussée à leur égard, elle remet en cause les habitudes et les comportements fondés sur des idées stéréotypées, des préjugés, des pratiques préjudiciables et la stigmatisation de ces personnes. En mettant en place un mécanisme d'examen des plaintes, le Protocole facultatif accorde aux personnes handicapées un droit égal à réparation pour toute violation des droits consacrés par la Convention.*

*La Convention et son Protocole facultatif remettent en cause la manière dont le handicap était perçu jusque là – c'est-à-dire comme un problème médical, un motif d'apitoiement ou l'objet d'actions caritatives – et instituent une nouvelle approche, fondée sur les droits de l'homme, qui vise à permettre aux sujets de ces droits de décider du cours de leur existence.*

*À la faveur de ce changement historique de paradigme, la Convention ouvre des perspectives inédites et appelle un renouveau de la réflexion. Sa mise en oeuvre exige des solutions novatrices ».*

### **Navanethem Pillay**

Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

3.

## Jeudi 30 novembre 2017

20h : Soirée de bienvenue à la Fondation Biermans-Lapôte en partenariat avec le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris

Présentation du spectacle : Moïng-Nika, une intrigue singulière

Texte : Roger Angeli

Mise en scène et jeu : Bénédicte Davin et Jean Fürst

Une coproduction du Poème 2 et du Créahm-Bruxelles.

« Deux terriens sont envoyés en mission dans l'espace par un savant exalté et inquiétant. Se jouant d'eux, il les soumet à des expérimentations aussi absurdes que confuses. Que doivent-ils accomplir ? Pourquoi ont-ils été choisis ? Peu à peu son esprit extravagant s'emballe et les expériences prennent une tournure inattendue... »

## Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017

9h30 : Accueil des participant-e-s

10h00 : Mot de bienvenue de Madame Diane MILLER, Directrice de la Fondation Biermans-Lapôte et de Madame Fabienne REUTER, Déléguée générale de Wallonie-Bruxelles à Paris

Ouverture des travaux par Madame Bernadette LAMBRECHTS, Administratrice générale du Service Public Francophone bruxellois

4.

## Table ronde 5 : Loisirs & Inclusion

*Si la culture est reconnue comme une démarche sociale essentielle, comme un droit universel, force est de constater que la fréquentation des lieux culturels par les personnes atteintes d'un handicap reste faible en raison notamment d'obstacles architecturaux mais aussi de freins psychologiques et sociétaux. Les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap nécessitent des lieux et des espaces d'activité accessibles, mais il y a lieu également d'assurer un aménagement d'offres et de services culturels et artistiques adaptés. L'accès à la culture est donc complexe. La langue des signes, le sous-titrage, la traduction de documents en braille ou en 'Facile à Lire', les boucles à induction, les représentations d'œuvres en trois dimensions, les sculptures palpables sont autant d'outils qui peuvent contribuer à la compréhension de l'art et de la culture par les personnes souffrant d'un handicap sensoriel. Il est essentiel de favoriser la mixité dans tout projet culturel et de considérer la personne en situation de handicap non pas uniquement dans un rôle de consommateur mais également dans celui de créateur, d'acteur et parfois d'artiste pouvant pleinement exprimer sa créativité.*

*Comment encourager les lieux culturels à plus d'inclusion ? Comment susciter des échanges et des actions communes entre les acteurs de la culture et ceux du monde sanitaire et médico-social pour que les personnes en situation de handicap puissent avoir réellement la possibilité et la liberté de choisir et de pratiquer des activités culturelles ? Quelles conditions à mettre en place pour permettre aux personnes en situation de handicap de devenir aussi des acteurs culturels à part entière ?*

Animatrice : Marie-Estelle VAN HOUTTE, Coordinatrice des Ateliers Indigo du Plateau 96

Co-animatrice : Frédéric LE DU, Directeur ou Priscilla DESBARRES, Chargée de la Communication à Accès Culture

Rapporteuse : Véronique DUBOIS, Conseillère chef de service, PHARE

17h00 à 17h30 : Pause

17h30 à 18h : Conclusions avec les mots de Madame Laurence VIELLE, poétesse nationale et comédienne belge de langue française.

9.

Animateur : Nino PEETERS, Directeur de l'asbl Passe le message à ton voisin, conseiller en mobilité et en accessibilité, coordinateur de la Commission STIB du CAWaB

Co-animatrice : Valentine LESSER, Présidente de Jaccede

Rapporteuse : Stéphanie EVERS, ergothérapeute, graduée administrative au service Phare de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

#### **Table ronde 4 : Participation & auto-détermination**

*Depuis quelques années, l'accompagnement des personnes en situation de handicap est entré dans un nouveau paradigme. Il ne s'agit plus uniquement de garantir l'accessibilité ou l'intégration socioprofessionnelle, mais de construire de nouveaux rapports sociaux, de rénover notre société de manière à ce que chacun soit appelé à y participer activement et à y voir ses droits humains respectés.*

*Le développement de cette logique inclusive s'appuie notamment sur un consensus autour de la capacité d'autodétermination et de participation des personnes en situation de handicap. « Rien pour nous sans nous ! » Ce slogan simple implique en réalité des actions complexes tant de la part de la personne que de l'institution ou de la société civile.*

*Comment créer les conditions d'une authentique participation sociale des personnes en situation de handicap ? Est-ce que la prise en charge de la personne en situation de handicap telle qu'elle est mise en place aujourd'hui dans nos sociétés n'entrave-t-elle l'émergence du processus d'autodétermination ? Comment favoriser l'acquisition de l'autonomie ? Comment penser participation sociale et inclusion ?*

Animatrice : Thérèse KEMPENEERS-FOULON , Directrice générale de l'asbl Inclusion

Co-animatrice : Ghyslaine WANWHANSCAPPEL, Directrice générale des Amis de l'Atelier

Rapporteur : Jérôme PIETERS, chercheur à l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap en Région bruxelloise

8.

10h30 à 12h00: Rencontre plurielle animée par Véronique GHESQUIERE, Conseillère à Unia, Centre interfédéral pour l'égalité des chances

avec

Stéphanie MAZZONE, Doctorante à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université catholique de Louvain

Joseph DAMAMME, Chercheur au Centre européen de droit de l'Université libre de Bruxelles

Isabelle HACHEZ, Professeure à l'Université Saint-Louis

Françoise HERITER, Anthropologue, professeur honoraire au Collège de France et à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (sous réserve)

Martial MEZIANI, sociologue, chercheur associé au Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité et les pratiques éducatives et scolaires (Grhapes, EA 7287).

12h15 à 13h45 : déjeuner organisé par l'Institut Emile Gryzon Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires (CERIA) de la Commission communautaire française

14h00 à 15h30 : Confrontation des pratiques et mise en perspective des points de vue – 1ère partie

15h30 à 15h45 : Pause

15h45 à 17h00 : Confrontation des pratiques et mise en perspective des points de vue – 2ème partie

Chaque personne participante est invitée à prendre part à deux tables rondes.

5.

## **Table ronde 1 : Genre et handicap**

*Vivre la citoyenneté dans sa différence : une lutte en progression constante. Pour les femmes, à ce combat quotidien vient se greffer une lutte supplémentaire, celle liée au genre. Si l'on engage de plus en plus de personnes en situation de handicap dans les entreprises, les chiffres dévoilent que ce sont souvent les hommes qui en bénéficient, les femmes étant encore en sous-représentation. Si l'auto-détermination des personnes en situation de handicap devient progressivement une réalité, de nombreuses études démontrent que les femmes handicapées ne jouissent pas encore pleinement du droit de se marier, de fonder une famille, de décider librement d'avoir des enfants, d'avoir accès à des informations sur la planification familiale et de conserver leur fertilité dans les mêmes conditions d'égalité que les autres femmes. Si l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers les loisirs et la participation citoyenne est un objectif affirmé, les femmes handicapées restent cependant sous-représentées dans les activités sportives, culturelles et de loisirs, que ce soit au niveau de leur participation, de leur encadrement, de leur direction et de leur couverture médiatique.*

*Si la promotion des droits des personnes ou de groupes en situation particulière de vulnérabilité peut bénéficier à l'ensemble de la population, comment progresser significativement dans l'inclusion des femmes en situation de handicap dans nos sociétés ?*

Animatrice : Françoise GOFFINET, Attachée à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Co-animatrice : Maudy PIOT, Présidente de l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

Rapporteuse : Sophie DONNAY, psychologue de l'équipe pluridisciplinaire du service Phare de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et responsable du Comité de référence vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

## **Table ronde 2 : Insertion & monde du travail**

*Si l'insertion des personnes handicapées dans les entreprises progresse, force est de constater qu'il reste encore des efforts à fournir. Dans le monde du travail, les personnes en situation de handicap subissent la discrimination à l'embauche, sont confrontées à des freins à la mobilité ou encore au manque d'accessibilité des lieux et des services. Plus éloignées de l'emploi, elles connaissent un taux de chômage élevé. Elles sont souvent reléguées dans des emplois peu qualifiés, mal rémunérés,*

6.

*avec peu voire pas de sécurité sociale et juridique. Beaucoup sont sous-employées. Cependant, l'expérience montre que, lorsqu'elles trouvent un emploi qui correspond à leurs compétences, leurs capacités et leurs intérêts, les personnes handicapées peuvent apporter une contribution significative sur le lieu de travail. Alors, comment lutter contre les freins à l'embauche, améliorer la qualification des personnes en situation de handicap, mieux sensibiliser les entreprises à leur insertion professionnelle, combattre les préjugés des employeurs et des employés ?*

Animatrice : Marie-Laure JONET, Fondatrice et Directrice de l'asbl DiversiCom

Co-animateur : Franck Seurin, Directeur général ou Patrice LEHERICEY, Chef de projets à Handiploi CED

Rapporteuse : Anne PONDANT, graduée administrative au service Phare de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

## **Table ronde 3 : Egalité & accessibilité de l'espace public pour tous**

*L'accessibilité universelle ne se résume pas au cadre bâti ou aux transports. Elle vise l'accès de "tous à tout". Que nous soyons atteints d'un handicap visuel, moteur ou auditif, que nous soyons une personne âgée ou une jeune maman avec une poussette, nous sommes tous susceptibles d'être confrontés à un moment de notre vie à des difficultés de déplacement dans notre environnement.*

*L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres et de ne pas rompre les échanges qui existent entre personnes « valides » et personnes « handicapées ». L'accessibilité pour tous à un environnement adapté engendre plus d'équité mais aussi un meilleur bien-être physique et mental.*

*Comment saisir les situations favorables ou défavorables au déplacement suivant les spécificités de chacun ? Face à des obstacles, l'usager doit-il s'adapter à l'environnement ou faut-il, au contraire, adapter l'environnement à l'usager ?*

7.